

1IMPULSION

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros
Siège social : 70 Cours Tolstoï – 69100 VILLEURBANNE

979 995 107 RCS LYON
(ci-après la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 30 JUIN 2025

[...]

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Foucauld RONTARD de ses fonctions de Président de la Société à compter de ce jour,

Constate, en conséquence, la cessation automatique de ses fonctions de président de la Société à cette même date ;

Décide de dispenser Monsieur Foucauld RONTARD de son préavis de 3 mois ainsi que du formalisme prescrit par dispositions de l'article 20 des statuts de la Société ;

Décide de nommer, conformément à l'article 20 - PRESIDENT DE LA SOCIETE des statuts de la Société, en qualité de Président la Société, pour une durée indéterminée :

COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS 1PACT
société par actions simplifiée au capital de 3 200 000 euros
siège social : 70, Cours Tolstoï 69100 VILLEURBANNE
887 803 161 RCS LYON

Conformément aux dispositions statutaires, le Président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Le Président exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'associés ou à l'associé unique.

[...]

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, à l'unanimité.

La société COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS 1PACT, par l'intermédiaire de son président, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare, satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, **décide de nommer**, conformément à l'article 21 – DIRECTEUR GENERAL des statuts de la Société, en qualité de Directeur Général de la Société, pour une durée indéterminée :

COMPAGNIE PRONOÏA

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 45, Avenue de la République 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES
944 485 002 RCS CRETEIL

Conformément aux dispositions statutaires, le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Le Directeur général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'associés ou à l'associé unique.

[...]

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, à l'unanimité.

La société COMPAGNIE PRONOÏA, par l'intermédiaire de son gérant, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare, satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.


Certifiés conformes

Le Président

La société COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS 1PACT

Représentée par COMPAGNIE DE LA DURANCE

Elle-même représentée par Monsieur Silouane LEBRETON

Signé par :

A006347BDC994C8...